



Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)
Chemin des Colombettes 34
CH-1211 GENEVE 20
SUISSE

La Haye, le 4 juin 2021

Contact: Stella Montfoort

Nos réf: REG/OPPO/2015855

Téléphone: +31 70 349 11 85

Dossier: FrieslandCampina Nederland B.V. (D 1345994) vs TEMAX BH d.o.o. (I 1501102)

Concerne : Clôture de la procédure d'opposition Confirmation d'acceptation partielle
(règle 18ter(2)(ii))

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que le Bureau a statué le 4 juin 2021 sur l'opposition dirigée contre l'enregistrement international .

Toutes les voies de recours sont épuisées et la décision du Bureau est donc devenue définitive.

CONFIRMATION D'ACCEPTATION PARTIELLE (règle 18ter(2)(ii))

L'enregistrement international est donc refusé à la protection au Benelux pour les produits et/ou services suivants:

CI 29: Viande, poisson, volaille et gibier; fruits et légumes congelés, séchés et cuits; gelées, confitures, compotes; œufs; lait, fromage, beurre, yaourt et autres produits laitiers; huiles et graisses alimentaires.

CI 30 : Café, thé, cacao et café de substitution; riz, pâtes alimentaires et nouilles; farines et préparations à base de céréales; pain, pâtisseries et confiseries; chocolat, crèmes glacées,

sorbets et autres glaces alimentaires; miel, sirop de mélasse; sel, assaisonnements, épices, herbes conservées; vinaigre, sauces et autres condiments.

CI 31 : Produits sylvicoles, horticoles, aquacoles et agricoles, agricoles bruts et non-transformés; graines et semences à l'état brut et non transformées; fruits et légumes frais, herbes fraîches; produits alimentaires et produits à boire pour animaux; malt.

CI 32 (tous les produits)

et est accepté pour les produits et/ou services suivants:

CI 29: Extraits de viande.

CI 30: Tapioca et sagou; sucre ; levures, poudres à lever; glace (eau congelée).

CI 31 : Fleurs et plantes naturelles; bulbes, plants et graines à planter/semer; animaux vivants.

CI 33 (tous les produits)

Il n'est pas ici tenu compte des éventuelles limitations de la liste des produits et/ou services qui, entre temps, auraient été inscrites au registre international à la demande du titulaire.

Conformément au règlement d'exécution, la présente notification est également adressée à la partie adverse.

Nous espérons que ces informations vous ont été utiles et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Meilleures salutations,

Stella Montfoort
Examineur